

Comité de suivi du projet de minicentrale hydroélectrique de Val-Jalbert

Compte-rendu de la réunion du jeudi 10 décembre 2015 tenue au bureau de Développement Piekuakami Innuatsh (DPI) de Mashteuiatsh à 13 h 30.

Étaient présents :

- Mmes **Aline Gagnon**, Comité de gestion du bassin versant de la rivière Ouiatchouan (CGRO)
Monique Laberge, Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD)
Isabelle Genest, représentante du secteur patrimoine, culture et autochtone
Mme Nicole Huybens, Laboratoire de recherche sur la non acceptabilité sociale (LARENAS) de l'Université du Québec à Chicoutimi
Mme Anne Malamoud, Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean (OBV Lac-Saint-Jean)
- MM. **Patrick Déry**, Groupe de recherches écologiques de La Baie (GREB)
Michel Doré, représentant des citoyens
Alexandre Gauthier, secrétaire, Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan (EHO)

Via Skype :

Marc Morin, personne-ressource, Énergie Hydroélectrique Ouiatchouan (EHO)

La réunion est animée par Mme Aline Gagnon

Résumé des discussions

1.0 MOT DE BIENVENUE

Mme Aline Gagnon souhaite la bienvenue à tous, remercie M. Alexandre Gauthier pour l'organisation du dîner de Noël qui a précédé la réunion et salue M. Marc Morin qui se joint à la réunion via Skype.

2.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Une dispense de lecture de l'avis de convocation est proposée par les membres.

3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Aline Gagnon procède à la lecture de l'ordre du jour. Mme Nicole Huybens en fait la proposition.

4.0 LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 16 AVRIL 2015

Mme Aline Gagnon demande aux membres s'ils ont reçu le compte-rendu de la réunion du 16 avril 2015 et pris connaissance de son contenu. Mme Monique Laberge questionne un passage concernant le comité de suivi du projet de la 11^e Chute, en page 7. Celle-ci souhaite que l'on précise qu'elle est en accord avec le fait que le comité de suivi doit être indépendant de Val-Jalbert car il ne traitera pas des mêmes préoccupations.

Elle souhaiterait également qu'une mention soit ajoutée au point 9.1, où les membres sont invités par Mme Gagnon à livrer leurs impressions sur la visite de la minicentrale qui avait précédé la réunion. Mme Laberge aimerait qu'il soit précisé qu'elle était absente de cette visite, ce qui l'a empêché de formuler ses commentaires lors du tour de table. Elle veut ainsi éviter la perception qu'elle n'avait aucune opinion à formuler. M. Alexandre Gauthier confirme qu'il modifiera la version préliminaire du compte-rendu avant sa publication sur la page web du comité de suivi.

Mme Laberge s'enquiert de la possibilité d'ajouter des éléments dans le rapport d'activités car elle a omis, et s'en excuse, de transmettre ses observations, tel que demandé. M. Gauthier confirme qu'il sera toujours temps d'ajouter des éléments au document de base car le rapport d'activités qui sera proposé plus tard au cours de la réunion n'est qu'un

canevas de base qui a été rédigé en collaboration avec la présidente. Comme le contenu relève entièrement des membres du comité et non d'EHO, Mme Gagnon assure qu'il sera possible d'en discuter au moment convenu. En l'absence d'autres modifications au compte-rendu, M. Michel Doré en propose l'adoption.

Mesure de suivi

- **Effectuer les corrections suggérées par Mme Monique Laberge au projet de compte-rendu du 16 avril 2015.**
- **Rendre public le compte-rendu de la réunion sur la page dédiée au comité sur le site energievertelsj.ca.**

5.0 SUIVIS DÉCOULANT DU COMPTE-RENDU

Mme Aline Gagnon demande à M. Alexandre Gauthier de procéder à la lecture des suivis découlant de la dernière assemblée du comité.

Après avoir passé en revue les différentes mesures de suivi, M. Gauthier s'attarde sur la demande effectuée par le comité de rencontrer des représentants de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert pour partager leurs préoccupations concernant l'interprétation et la mise en valeur des vestiges récoltés lors des fouilles précédant la construction.

Devant l'impossibilité de convenir d'une rencontre formelle avec ces derniers en raison de diverses contraintes calendaires, M. Gauthier informe les membres qu'il a communiqué avec la directrice générale par intérim Michèle Castonguay par courriel pour lui faire part des diverses préoccupations et dépose officiellement la réponse reçue en version intégrale.

M. Gauthier précise qu'à la suite de la lecture du courriel, les membres pourront lui formuler de nouvelles questions qu'il se chargera de transmettre à Mme Castonguay. Il sera également toujours possible d'inviter cette dernière ou d'autres représentants de la Corporation à la prochaine réunion si le besoin s'en fait sentir.

Mme Anne Malamoud aimerait savoir pourquoi la Corporation mentionne, à la fin de sa réponse, qu'elle n'avait reçu aucune plainte de la part de la clientèle et que l'interprétation associée à la minicentrale avait été bien reçue par la clientèle touristique. M. Gauthier

souligne que lors des discussions tenues sur le sujet lors de la précédente assemblée, il avait aussi été question de la réponse de la clientèle touristique au volet interprétation proposé par la minicentrale. La date tardive de la réponse obtenue de la part de la Corporation explique donc pourquoi cet aspect a été abordé dans cet envoi.

6.0 DOCUMENTATION

M. Alexandre Gauthier fait le tour des documents déposés. Concernant le certificat d'autorisation numéro 7, M. Marc Morin précise que le document porte sur l'opération des installations. Ce certificat demeurera valide pendant toute la durée du bail et va au-delà des opérations conventionnelles prévues selon les règles établies. En effet, il comprend également des protocoles de suivis et des engagements pris par EHO et ce, conformément aux échanges effectués avec le ministère sur des aspects tels que le programme de compensation du poisson, la revégétalisation terrestre et riveraine, l'intégration des ouvrages ou encore les retombées économiques. Ces suivis sont détaillés dans un calendrier inclut dans le document indiquant les évaluations à compléter. M. Morin indique que certaines évaluations ont déjà été réalisées en 2015, notamment celle sur la libre circulation des poissons dans le bief intermédiaire. L'étude a révélé que conformément à ce qui était avancé par le promoteur, il n'y a pas d'endroits infranchissables par le poisson tant en débit normal que réduit. Aucune intervention ne sera donc à effectuer dans ce secteur de la rivière.

Un autre secteur de préoccupation pour Pêches et Océans Canada (MPO) était celui des rapides en amont du canal de fuite, au pied de la chute Ouiatchouan. Une évaluation particulière a permis de caractériser le secteur et a confirmé que les poissons y circulent librement. Toujours en ce qui a trait aux suivis liés à MPO, M. Morin mentionne que des relevés ont été complétés en rivière, cet automne, dans les secteurs où des aménagements ont été faits dans le cadre du programme de compensation du poisson. Ces résultats sont attendus sous peu.

Finalement, d'autres évaluations préliminaires ont été entamées pour respecter les mesures de suivi liées à l'intégration visuelle des ouvrages. Divers suivis environnementaux sont au programme l'an prochain, en plus de ceux liés aux retombées économiques.

En réponse à une question de Mme Monique Laberge, M. Morin fournit quelques précisions concernant les inventaires effectués dans le bief intermédiaire qui ont mené les spécialistes à la conclusion que le poisson pouvait y circuler librement. Il indique également que le rapport final a déjà été transmis au ministère. Quant aux relevés dans les zones de frayères en rivière, en amont du barrage, les résultats permettront de mesurer le succès des aménagements. Ces derniers seront connus sous peu, lorsque le rapport final sera déposé. Mme Aline Gagnon intervient pour raconter qu'une validation sommaire effectuée par une personne de son entourage qui fréquente occasionnellement le secteur semble confirmer la présence de poissons. M. Morin précise que les aménagements ont été conçus pour favoriser la fraie des poissons. Les évaluations préliminaires suggèrent que les aménagements ne sont pas aussi performants que souhaités car peu d'œufs s'y retrouvent. En revanche, ils ont résisté à la crue printanière, ce qui est une bonne nouvelle. Pour en revenir aux observations préliminaires concernant la fraie, il laisse le soin aux spécialistes de conclure si cette situation est normale étant donné que les ouvrages n'ont été présents qu'une seule année. Mme Gagnon rappelle que la présence d'un aménagement dans le ruisseau aux Rats Musqués avait suscité des craintes du milieu par rapport à la présence de braconniers. Or, il semble que ces craintes se soient quelque peu apaisées depuis.

M. Morin réitère donc l'importance de ce certificat d'autorisation qui contient toutes les informations pertinentes sur les suivis exigés par le ministère à propos des différents aspects du projet ainsi qu'un calendrier de réalisation en fonction des différents engagements apparaissant dans l'étude d'impact. Ce qu'il faut retenir, selon lui, c'est que le débit écologique ne peut être remis en question à partir de maintenant car il a été clairement démontré que les poissons circulaient librement. Un constat qui réjouit particulièrement EHO.

Mme Laberge souhaite obtenir des éclaircissements en lien avec des informations contenues dans le rapport du BAPE qui font état de la présence de sept espèces de poissons lors des inventaires réalisés en 2010. Elle aimerait savoir si des inventaires semblables sont réalisés à chaque année. Ce à quoi M. Morin précise que l'objectif des suivis ne consiste pas à mesurer s'il y a des modifications au niveau des inventaires mais plutôt de s'assurer, en premier lieu, de la libre circulation des poissons et, en second lieu, de vérifier si les deux aménagements de compensation se comportent bien au niveau technique et favoriser la reproduction. Le ministère n'oblige pas EHO à refaire des inventaires.

Mme Laberge questionne Mme Gagnon à savoir si ce type d'inventaire ne pourrait pas intéresser l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean? Même si le sujet a été abordé, Mme Gagnon répond que les préoccupations portent plutôt sur les aménagements réalisés. Selon M. Morin, s'il y avait sept espèces de poissons dans la rivière lors des inventaires, il devrait y en avoir autant encore aujourd'hui. À son tour, M. Michel Doré souhaite savoir si la préoccupation concerne le nombre d'espèces ou d'individus? Car s'il s'agit de ce dernier aspect, M. Doré soutient qu'il est difficile d'obtenir des résultats significatifs en raison des variations annuelles importantes causées par la reproduction et la méthode de pêche utilisée. Mme Laberge rétorque que de pouvoir évaluer les modifications causées à un habitat par la présence d'une minicentrale s'avérerait intéressant à long terme.

Mme Gagnon demande au représentant d'EHO si des habitats ont été détruits ou transformés pendant la construction? M. Morin concède qu'avec ces travaux d'envergure, il y a peut-être quelques individus qui ont pu périr, mais la majorité a sans doute fui avant l'intervention en rivière. M. Morin prend tout de même note du commentaire formulé par Mme Laberge et entend solliciter l'avis d'un biologiste à savoir quels sont les avantages de procéder à des inventaires supplémentaires. Une décision pourra ensuite être prise par les membres sur la base de cet avis. Mme Isabelle Genest souhaite mettre en lumière que dans l'un des documents remis, il y a des suivis environnementaux qui sont prévus et décrits, dont le piégeage des poissons, au point 1.2 en pages 7 et 8.

À la suite du résumé final de la documentation remise, Mme Genest se dit satisfaite de la réponse reçue par la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert aux préoccupations émises concernant la mise en valeur des artefacts dans la mesure où les efforts de conservation et protection du site archéologique importants ont été faits.

Mesure de suivi

- **EHO entend consulter un biologiste pour déterminer la pertinence de procéder à des inventaires supplémentaires pour évaluer le nombre d'espèces de poissons toujours présentes dans la rivière à la suite de la phase de construction.**

7.0 AVIS ET RECOMMANDATIONS

Aucune proposition d'avis ou de recommandation n'est formulée. À titre de nouvelle membre du comité, Mme Anne Malamoud demande des précisions sur la portée des avis et recommandations et la logistique entourant leur présentation.

8.0 PRÉOCCUPATIONS DE CITOYENS

M. Alexandre Gauthier rappelle qu'aucune préoccupation n'a été adressée au comité de suivi depuis la dernière assemblée. De son côté, Mme Aline Gagnon précise qu'elle n'en a pas reçu de son côté, quoiqu'elle s'attendait à ce que certaines observations du débit de la chute à débit réduit, recueillies hors des heures touristiques, puisse en susciter. Une discussion s'ensuit à propos d'un article élogieux sur la hauteur de la chute à débit réduit d'une blogueuse américaine de passage à Val-Jalbert l'été dernier.

Mesure de suivi

- **Déposer un tableau mis à jour des requêtes soumises au comité à la prochaine réunion**

9.0 RAPPORT ANNUEL

Avant de s'attarder sur la lecture du rapport annuel, M. Marc Morin souhaiterait prendre quelques instants pour tracer le portrait de la production de la première année d'exploitation de la centrale à ce jour. Les membres acceptent. M. Morin les informe que l'année a bien débuté avec trois mois de production à quelque 15 % au-dessus de la moyenne. Cependant, un printemps exceptionnellement sec, marqué par une crue très basse et la fermeture hâtive du barrage du lac des Commissaires, a eu des répercussions importantes sur le productible de cette période de l'année. Heureusement, tout s'est replacé en juillet et août a été très bon. À la fin septembre, les prévisions étaient dans la moyenne, mais un automne sec a fait en sorte que deux mois plus tard, le productible était 6 % inférieur aux prévisions. M. Morin se fait cependant rassurant car la production est au-dessus des prévisions pour le mois de décembre, ce qui permet de croire que l'on se retrouvera très près des valeurs moyennes attendues à l'issue de la première année d'opération, au début de février 2016.

M. Morin ajoute que les derniers mois ont permis de mettre en place un plan de redistribution des liquidités aux partenaires. Ainsi, à tous les trimestres, un chèque est

remis à chacun des partenaires pour lui permettre, au minimum, d'acquitter sa dette. Ce n'est donc qu'à la fin de l'année financière que sera connu le montant total des liquidités générées qui sera versé à chaque partenaire. Celui-ci sera basé sur différents facteurs, dont la production annuelle ainsi que le niveau de la réserve financière que souhaitent conserver les partenaires pour pallier à de possibles années de faible hydraulité. Pour M. Morin, il s'agit d'une approche prudente et responsable car des variations de 20 % peuvent être constatées au niveau de la production. Grâce à des sommes en réserve transférées à même le budget de construction et à une entente pour disposer d'une marge de crédit, EHO s'était assurée de disposer des sommes nécessaires pour permettre aux partenaires d'acquitter leur dette et ce, même si la première année d'opération avait été mauvaise en termes de production. Cette approche sera maintenue au cours des premières années d'opération afin de s'assurer de disposer d'un fonds de réserve suffisant pour être confortable. Enfin, compte tenu du fait que l'opération s'est mise en branle seulement au début de février, il y a une discussion actuellement à savoir si les montants seront distribués en fonction d'une année financière se terminant le 31 décembre afin de se cadrer avec les états financiers des partenaires.

Mme Aline Gagnon propose de revenir à l'ordre du jour et de discuter du rapport annuel qui est présenté sous forme de projet aux membres du comité de suivi. À la demande des membres, elle procède à la lecture du document de cinq pages. Après lecture, les membres conviennent que son contenu reflète bien l'ensemble des activités tenues par le comité et que le document sera transmis en format électronique à Mme Nicole Huybens pour correction finale. Une fois cette action complétée, le document sera transmis au secrétaire du comité qui se chargera de le transmettre en version finale aux membres pour son acceptation. Par la suite, le rapport sera rendu disponible à la population. Il est aussi convenu qu'il sera mis en ligne sur la page Web dédiée au comité sur le site energievertelsj.ca.

Mesure de suivi

- **Correction du rapport d'activités par Mme Nicole Huybens et transmission de la version finale aux membres pour son acceptation finale.**
- **Rendre public le rapport en version finale sur la page Web du comité de suivi sur le site energievertelsj.ca**

10.0 11^e CHUTE : COMITÉ DE SUIVI

À titre informatif, M. Alexandre Gauthier fait le point sur les démarches qui ont mené au dépôt d'une proposition pour la formation et le fonctionnement du comité de suivi du projet de la 11^e Chute. Il rappelle que la création d'un comité de suivi a été identifié comme prioritaire par les citoyens qui ont pris part aux préconsultations et que certains organismes, tels que le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD), ont souhaité la mise en place d'un comité composé d'acteurs régionaux et de représentants des différents secteurs dans son mémoire déposé à l'occasion des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Après des discussions avec différents intervenants, dont Mme Aline Gagnon, et dans l'objectif d'assurer une transition harmonieuse avec l'actuel comité, une proposition a été déposée aux administrateurs d'Énergie Hydroélectrique Mistassini (EHM). La première consistait à former un comité de neuf membres, deux de plus que Val-Jalbert en raison des particularités du projet, sous la présidence de l'Organisme de bassin Lac-Saint-Jean. Quatre membres du comité actuel avaient fait part de leur intérêt pour y siéger dont Mme Gagnon qui a été invitée à prendre les rênes de ce comité mais cette fois à titre de représentante de l'OBV. Mme Nicole Huybens et M. Patrick Déry ayant également signifié leur intérêt, ils occuperaient chacun un siège. Quant à Mme Isabelle Genest, elle assurerait toujours la représentativité autochtone sur le comité de la 11^e Chute. Celle-ci confirme son intérêt, mais souhaite tout de même valider ce scénario auprès des instances supérieures avant de confirmer.

M. Gauthier décrit les autres secteurs d'activités ciblés pour occuper les différents sièges. L'objectif est d'assurer une représentativité adéquate aux municipalités locales tout en tenant compte des particularités du projet et du milieu dans lequel il s'insère. Mme Laberge se dit surprise de constater qu'aucun siège n'est réservé au CREDD. M. Gauthier souligne qu'un siège est réservé à la Société de gestion environnementale de Dolbeau-Mistassini (SGE) et que cet organisme siège sur le conseil du CREDD. Il tient aussi à mentionner qu'il ne s'agit que d'une proposition et qu'EHM est disposée à la modifier à la lumière des discussions qui suivront. Une discussion s'ensuit sur le calendrier qui doit précéder la mise sur pied du comité ainsi que ses modalités de fonctionnement. À terme, Mme Laberge

confirme l'intérêt à y occuper un siège au nom du CREDD. EHM en prend acte et se dit ouvert à modifier sa proposition.

Mesure de suivi

- **Prendre acte de l'intérêt signifié par Mme Monique Laberge d'occuper un siège sur le futur comité de suivi du projet de la 11^e Chute et formuler une nouvelle proposition qui sera déposée dans les meilleurs délais à Énergie Hydroélectrique Mistassini.**

11.0 DIVERS

Avant de passer au point suivant, Mme Aline Gagnon veut s'assurer que le comité se soit bien entendu sur les autres moyens de communication à privilégier pour assurer la diffusion du rapport d'activités. Après discussion, il est établi que la publication du rapport sur le site internet, doublé de mentions sur les réseaux sociaux d'EHO, permettront de rejoindre les citoyens de façon adéquate.

11.1 Trophée reconnaissance

Mme Aline Gagnon présente aux membres le trophée reconnaissance qui lui a été remis par EHO, à titre de présidente du comité de suivi, pour souligner la contribution du comité dans la réalisation du projet de Val-Jalbert. Le trophée est une création de l'entreprise Groupe GFX de Saint-Félicien. Fabriqué sur une base en mélèze, l'essence de bois du lattis de l'enveloppe architecturale de la centrale, il met en vedette le bâtiment harmonieusement intégré au paysage ainsi que la chute, en arrière-plan. Une pierre provenant du tunnel dans la montagne a été incrustée dans la base qui est également ornée d'une plaque résumant les principaux aspects du projet.

12.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Il est convenu que la prochaine réunion du comité de suivi se déroulera après l'assemblée annuelle d'EHO afin que le comité puisse se pencher sur les résultats de la première année d'opération. Une date préliminaire est arrêtée, soit le 26 mai à 13h30. Celle-ci fera l'objet de confirmation ultérieure.

Mesure de suivi

- ANN
- **Communiquer aux membres dans les meilleurs délais la date de la prochaine rencontre du comité de suivi. La date du 26 mai 2016 à 13 h 30 est privilégiée.**

RÉSUMÉ DES MESURES DE SUIVI

- **Effectuer les corrections suggérées par Mme Monique Laberge au projet de compte-rendu 16 avril 2015.**
- **Rendre public le compte-rendu sur la page dédiée au comité sur le site energievertelsj.ca.**
- **EHO entend consulter un biologiste pour déterminer la pertinence de procéder à des inventaires supplémentaires pour évaluer le nombre d'espèces de poissons toujours présentes dans la rivière à la suite de la phase de construction.**
- **Correction du rapport d'activités par Mme Nicole Huybens et transmission de la version finale aux membres pour son acceptation finale.**
- **Rendre public le rapport en version finale sur la page Web du comité de suivi sur le site energievertelsj.ca**
- **Prendre acte de l'intérêt signifié par Mme Monique Laberge d'occuper un siège sur le futur comité de suivi du projet de la 11^e Chute et formuler une nouvelle proposition qui sera déposée dans les meilleurs délais à Énergie Hydroélectrique Mistassini.**
- **Communiquer aux membres dans les meilleurs délais la date de la prochaine rencontre du comité de suivi. La date du 26 mai 2016 à 13 h 30 est privilégiée.**

ANNEXE 2

**Comité de suivi du projet de minicentrale
hydroélectrique de Val-Jalbert**

*Réunion du 10 décembre 2015 à 13h30
Bureau de DPI, salle du bas
1425 rue Ouiatchouan, Mashteuiatsh*

Ordre du jour proposé

- 1.0 MOT DE BIENVENUE
- 2.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION
- 3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4.0 LECTURE ET ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 16 AVRIL 2015
- 5.0 SUIVIS DÉCOULANT DU COMPTE-RENDU
- 6.0 DOCUMENTATION
- 7.0 AVIS ET RECOMMANDATIONS
- 8.0 PRÉOCCUPATIONS DE CITOYENS
- 9.0 RAPPORT ANNUEL
- 10.0 11^E CHUTE : COMITÉ DE SUIVI
- 12.0 DIVERS

Trophée reconnaissance

- 13.0 DATES DES PROCHAINES RENCONTRES